

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 15 mars 2022**DÉLIBÉRATION n°2022-32**

Le conseil d'administration s'est réuni le mardi 15 mars 2022 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 25 février 2022.

Point de l'ordre du jour :

5.3. Primes de charges administratives 2021-2022 – ajout d'une fonction

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu les délibérations du conseil d'administration n°2020-113 du 13 décembre 2021 et n°2022-12 du 31 janvier 2022,

Vu l'avis du comité technique du 24 février 2022,

Exposé de la décision :

Il est proposé d'apporter un ajout au tableau des primes de charges administratives voté lors du conseil d'administration du 13 décembre 2021 (délibération n°2020-113). En effet, une nouvelle mission de référent français langue étrangère (FLE) a été créée. Elle donne droit à un montant équivalent à 15 h équivalent TD.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation de l'ajout de la fonction de référent français langues étrangères (FLE) au titre des primes de charges administratives (tableau joint).

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	36
Quorum :	18
Nombre de membres participant à la délibération :	20
Abstentions :	0
Votes exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0

Pièce jointe :

- tableau des primes de charges administratives 2021-2022.

Fait à Tours,

Primes de Charges Administratives – Année universitaire 2021/2022

**Liste des fonctions pouvant ouvrir droit au bénéfice
de la prime de charges administratives et taux maximum d'attribution**

Fonction	Montant PCA	Décharge service maximum (htd)
Présidence du Conseil académique	4 267 €	77
Vice-Présidence cat 1 (désignés par les statuts de l'université) <ul style="list-style-type: none"> Conseil d'Administration – Moyens Recherche, relations grands organismes et collectivités Formation et Vie Universitaire Partenariats économiques et avec la société civile Relations Internationales 	8 660 €	116
Vice-Présidence cat 2 <ul style="list-style-type: none"> Transparence, Dialogue avec les composantes Conditions de travail, relations humaines et sociales, handicap, lutte contre les discriminations Numérique & systèmes d'information 	7 216 €	96
Vice-Présidence cat 3 <ul style="list-style-type: none"> Recherche Formation et Vie Universitaire, en charge de l'offre de formation Vie de campus et de la Culture Transition écologique Immobilier Santé et du handicap, Vie étudiante Initiatives pédagogiques et numériques Formation tout au long de la vie et apprentissage 	5 775 €	77
Direction d'UFR : Sciences, Médecine, Droit, ASH, Lettres, Pharmacie	8 665 €	(128)*
Direction d'UFR : CESR	3 800 €	(128)*
Direction de l'Ecole Polytechnique de l'Université	8 665 €	(128)*
Direction de Service Commun SUAPS	8 665 €	
Direction du Service Commun Université du Temps Libre	2 650 €	
Chef de Département d'I.U.T. (> 100 étud.)	3 325 €	
Chef de Département d'I.U.T. (< 100 étud.)	3 040 €	
Responsable de Département de l'E.P.U. (> 100 étud.)	3 325 €	
Responsable de Département de l'E.P.U. (< 100 étud.)	3 040 €	
Assesseur Recherche UFR Médecine	1 304 €	
Direction du CUEFEE		288
Coordination pédagogique du CUEFEE		96
Référent Français langue étrangère (FLE)	622 €	

(128)* attributions individuelles de direction de composante votées en CA le 05/07/2021. Décret 84-431, art 7

- L'enseignant-chercheur qui cumule PEDR et PCA bénéficie du versement des deux primes à taux plein.
- En cas de cumul de responsabilités ouvrant droit à la PCA, la rétribution s'effectue sur la base de la prime la plus élevée, plus la moitié de la prime ou des primes les plus faibles

Avis du Comité Technique du 24 février 2022 : favorable (unanimité)